



Programme de travail de la CII nationale pour 2024

Version du 14.03.24

La CII nationale fonctionne sur la base d'un programme de travail. Celui-ci comprend des projets, des activités et des études qui occupent les comités nationaux.

Définition des priorités

Le programme de travail repose sur les priorités thématiques fixées dans la décision d'institution de 2017. En font partie les trois points suivants :

1. professionnalisation de la coordination et de la collaboration et mise en lumière d'exemples de mesures efficaces ayant été introduites au niveau des points de jonction des mesures d'intégration - plus particulièrement au niveau de l'assurance-chômage et du service public de l'emploi, de l'aide sociale, de l'AI et de la migration ;
2. renforcement de l'intégration dans la formation et le marché du travail des bénéficiaires de l'aide sociale, des personnes atteintes dans leur santé, des adultes peu qualifiés, ainsi que des jeunes et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse, des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés ;
3. sensibilisation et renforcement de la collaboration avec les acteurs centraux dans le domaine de la santé et de la sécurité sociale.

Le comité national de pilotage (CNP) examine les priorités thématiques de la CII nationale et les adapte si nécessaire.

Thèmes traités

Les thèmes traités dans le cadre de la CII nationale se basent sur la compréhension de la CII et sur les priorités thématiques fixées. Ils sont en lien avec les objectifs généraux de la CII - notamment améliorer les chances d'insertion des personnes dans le marché du travail et coordonner de manière optimale les différents systèmes entre eux - et contribuent à la réalisation de ces objectifs.

Pour traiter les thèmes définis, les instruments suivants sont à disposition :



1. Projets de la CII nationale

Les projets de CII sont lancés par décision du comité de pilotage de la CII et se fondent sur les critères suivants :

- ils se basent sur la compréhension de la CII et ont un lien avec les objectifs généraux de la CII ou contribuent à leur réalisation ;
- ils se situent à la jonction des compétences d'au moins deux partenaires de la CII ;
- une concertation et une coordination étroites entre les partenaires de la CII sont très importantes et les exigences bénéficient d'un large appui ;
- ils se fondent sur une demande de projet à l'intention du comité national de pilotage.

Les projets de CII peuvent être soumis au moyen d'un formulaire de demande.





Dans le cadre des projets de CII, des bases ou des instruments tels que des aides pratiques ou des guides peuvent être élaborés, de même que des états des lieux, des études, des bonnes pratiques ou des mesures des effets de la CII. Cette catégorie comprend également les activités organisées par les services spécialisés et dont ces derniers sont responsables (p. ex. manifestations ou activités de communication).

2. Projets associés

Des projets associés peuvent être proposés par les membres des comités de la CII nationale. Ils relèvent de la compétence d'un partenaire de la CII, qui en assure également la direction, le financement et la responsabilité. Le comité national de pilotage décide de l'inclusion ou non des projets associés dans le programme de travail. Pour ce faire, il tient compte de l'évaluation du comité national de développement et de coordination (CNDC) et s'appuie sur les critères suivants :

- les projets sont pertinents pour la CII et ses partenaires ;
- ils ont un caractère informatif dans le cadre de la CII ;
- ils concernent directement ou indirectement la CII. Le lien peut porter sur le thème, les interfaces concernées ou des objectifs similaires.

Les comités nationaux de la CII suivent l'avancement des projets et invitent régulièrement les partenaires responsables aux séances du CNDC et du CNP afin que lesdits partenaires présentent les éventuels résultats ou produits du projet.

3. Études, évaluations et autres projets

La troisième catégorie comprend les études et les projets qui ont un lien avec la CII au sens large et qui présentent un intérêt pour la CII.



Projets et activités de la CII nationale

Titre - Contenu/objectifs	Responsables du projet/contact	Travaux prévus en 2024 & jalons posés
<p><i>Rendre visible la CII cantonale</i></p> <p>Ces dernières années, plusieurs cantons ont réorganisé leurs structures de CII ou sont en train de les repenser et de les modifier. Afin de refléter ces changements, le panorama des structures cantonales de la CII doit être actualisé et complété par les projets en cours dans les cantons. Le panorama doit offrir aux coordinateurs et aux acteurs de la CII une base pour apprendre et discuter des expériences des autres cantons.</p>	<p>Bureau national de la CII : sabina.schmidlin@iiz.ch</p>	<p>T1 - T2 2024 - Évaluation, rapport et publication</p>
<p><i>Mise à jour des expertises sur la protection des données et la collaboration au sein de la CII</i></p> <p>Après des modifications législatives en 2019 et 2021, qui ont aussi concerné l'art. 85f LACI, le caractère actuel des deux expertises en matière de protection des données au sein de la CII du professeur U. Kieser, docteur en droit, doivent être vérifiées et les expertises mises à jour si nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Ueli Kieser (2017): gutachten-zu-fragen-der-zusammenarbeit-gestuetzt-auf-art-85f-avig.pdf▪ Ueli Kieser (2017): gutachten-zu-fragen-des-datenschutzes-bei-der-zusammenarbeit-gestuetzt-auf-art-85f-avig (1).pdf	<p>Bureau national de la CII : carmen.schenk@seco.admin</p>	<p>T2 2024 - Mise à jour des expertises par le prof. Dr. iur. U. Kieser 7 mai 2024 - Présentation de la nouvelle expertise lors du séminaire CII concernant la loi sur la protection des données</p>
<p><i>Séminaire CII « Impacts de la révision de la loi sur la protection des données sur la CII »</i></p> <p>Afin de comprendre les conséquences de la révision totale de la LPD sur la sécurité des données, un échange d'expériences/séminaire aura lieu, au cours duquel notamment les questions suivantes seront abordées :</p>	<p>Bureau national de la CII : carmen.schenk@seco.admin sabina.schmidlin@iiz.ch</p>	<p>T2 2024 (7 mai 2024) - Échange d'expériences avec séminaire d'experts sur la protection des données (révision totale de la LPD)</p>



Titre - Contenu/objectifs	Responsables du projet/contact	Travaux prévus en 2024 & jalons posés
<ul style="list-style-type: none">▪ Quels sont les éléments à prendre en compte et à respecter en ce qui concerne le traitement et l'échange d'informations/de données personnelles, par exemple des clients ?▪ Qu'est-ce qui a changé avec la révision ? Comment les lois cantonales sur la protection des données ont-elles été adaptées ?▪ Comment les services, offices et particuliers concernés doivent-ils assurer la sécurité lors de la transmission des données ou quelles précautions particulières doivent-ils prendre ?		
<p>Tableau des notions</p> <p>Le Bureau national établit un tableau des notions en lien avec l'intégration dans le marché du travail et à l'insertion professionnelle. Il s'agit (1) de notions qui sont identiques ou similaires, mais qui sont définies différemment compte tenu de la base légale ; (2) de notions qui ont des dénominations différentes, mais qui signifient en grande partie la même chose (p. ex. offres transitoires). Le tableau des notions sert à la communication avec les employeurs et à la communication entre les institutions partenaires de la CII. Il doit favoriser la compréhension et prévenir les malentendus.</p>	Bureau national de la CII : sabina.schmidlin@ijz.ch	Fin mars 2024 - Version consolidée du tableau pour consultation auprès des coordinateurs CII Fin juin 2024 - Publication du tableau des notions sur le site Internet de la CII

Des descriptions détaillées du contenu et de l'état d'avancement des projets de la CII se trouvent sur le site Internet [Aperçu de tous les projets de la CII | CII Collaboration interinstitutionnelle](#)



Projets associés

Titre - Contenu/objectifs	Responsables du projet/contact	Projets prévus en 2024 & jalons posés
Insertion professionnelle		
<p>Vue d'ensemble des mesures visant à encourager le potentiel de main-d'œuvre en Suisse</p> <p>Le 11 juin 2021, le Conseil fédéral a chargé le DFJP de préparer d'ici le 31 mars 2024, en collaboration avec le DEFR et après audition des cantons et des partenaires sociaux, une vue d'ensemble de toutes les mesures prises afin d'encourager le potentiel de main-d'œuvre en Suisse. Ce rapport vise à évaluer à quel point ces mesures, prises dans leur ensemble, remplissent les objectifs en matière d'encouragement du potentiel de main-d'œuvre national et si des mesures complémentaires sont nécessaires.</p>	<p>Section Libre circulation des personnes, SEM tobias.weibel@sem.admin.ch</p>	<p>Mars 2024 – Décision du Conseil fédéral</p>
<p>Stratégie du service public de l'emploi 2030</p> <p>Fin 2022, la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage (CS AC) a chargé l'organe de compensation de l'AC (SECO-TC) de mettre au point une stratégie pour le service public de l'emploi (SPE). En conséquence, SECO-TC a élaboré la « Stratégie SPE 2030 » en étroite collaboration avec les cantons et les partenaires sociaux, adoptée en juin 2023 par la CS AC. La « Stratégie SPE 2030 » comprend douze objectifs stratégiques, répartis en trois champs d'impact : « A. Développer les connaissances relatives au marché du travail et proposer un placement ciblé », « B. Placer au centre, individualiser et professionnaliser le conseil personnalisé aux personnes en</p>	<p>SECO : simon.roethlisberger@seco.admin.ch ; melania.rudin@seco.admin.ch</p>	<p>Février 2024 – Composition des organes de mise en œuvre Mai 2024 – Inventaire des projets en cours Décembre 2024 – Priorisation de nouveaux projets</p> <p>Perspective : les mesures et projets nouveaux ou en cours garantissent la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Un bilan sera réalisé à mi-parcours, en 2026 ou en 2027, afin d'évaluer l'avancement des mesures et projets de mise en œuvre ainsi que le niveau de réalisation des objectifs.</p>



<p>recherche d'emploi » et « C. Mettre en place des solutions numériques intégrées et complètes ».</p>		
<p>Motion Bruderer : La motion 19.3239 « Application du principe de la préférence nationale » demande au Conseil fédéral que, en se fondant sur les bases légales existantes dans le cadre de la collaboration institutionnelle (CII), il étende le principe de la préférence nationale aux demandeurs d'emploi qui ne sont pas inscrits dans un office régional de placement (ORP) mais qui sont des bénéficiaires de l'assurance-invalidité (AI). Ce texte vise en outre à autoriser les collaborateurs des offices AI à placer des personnes en situation de handicap à des postes soumis à l'obligation d'annonce pendant la période de la priorité de l'information déjà. Afin d'introduire ces mesures de manière judicieuse dans les procédures existantes de l'AI et du SPE, les processus de la CII seront examinés. Les collaborateurs concernés seront formés afin qu'ils puissent se familiariser avec ces nouvelles fonctionnalités. Cette manière de faire découle des enseignements tirés de projets cantonaux qui ont été menés avec succès et prévoit la collaboration étroite entre le SECO, l'OFAS et les organes cantonaux d'exécution du SPE et de l'AI.</p>	<p><u>SECO :</u> selina.furgler@seco.admin.ch <u>OFAS :</u> maya.umher@bsv.admin.ch</p>	<p>En 2023, le SECO a commencé à mettre en place l'aménagement technique et procédural de ces mesures, en étroite collaboration avec les organes cantonaux d'exécution.</p>
<p>Projet Path2Work En 2023, l'Integration Policy Lab de l'EPFZ a lancé le projet de créer un outil numérique visant à améliorer le matching entre les personnes en quête de protection (tout comme les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire) et les emplois vacants. Au travers d'une évaluation en ligne, dont un test des compétences linguistiques, l'outil produit un profil de compétences et associe celui-ci aux profils professionnels recherchés pour des emplois publiés en ligne (y c. sur Job-Room). Le SEM et le SECO soutiennent ce projet tant sur le plan du conseil que du point de vue de l'organisation.</p>	<p>Section Marché du travail, SEM oliver.letnansky@sem.admin.ch</p>	<p>T2 2024 - L'outil pourra être utilisé.</p>



Intégration dans la formation		
<p><i>Promotion des compétences de bases – Interfaces et qualité – Mise en œuvre et suivi</i></p> <p>Afin de mettre en œuvre diverses recommandations formulées dans le cadre de ce projet, le CNP a formé un groupe de travail CII permanent mais flexible, consacré aux compétences de base. Celui-ci permet à la fois de répondre au besoin de coordination dans ce domaine thématique et de traiter et de mettre en œuvre d'autres recommandations émises lors de cette phase du projet. Ses membres se réunissent trois à quatre fois par année ; le responsable est issu du SEFRI, et son suppléant du SEM. L'équipe de base se compose d'un représentant de chacun des deux offices susmentionnés ainsi que d'un représentant du SECO, de la CSFC, de la CSIC et de la CSIAS. Un coordinateur CII y participera également.</p>	<p>SEFRI/SEM SBFI : Priska.widmer@sbfi.admin.ch</p> <p>SEM : thomas.fuhrimann@sem.admin.ch</p>	<p>T1 2024 - Formation et formation continue des formateurs ; colloque national sur la qualité dans la promotion des compétences de base</p> <p>T2 2024 - État des lieux de la promotion de la qualité dans les différents offices fédéraux ; discussion sur le processus de compréhension commune de la qualité</p> <p>T3 2024 - État des lieux des connaissances en matière de pilotage et suite des processus de compréhension commune de la qualité</p> <p>T4 2024 - Rapport à l'intention du CNP et de la CNDC et planification du travail pour 2025 ; planification du colloque consacré à la qualité</p>
<p><i>Promotion de la formation continue pour les bénéficiaires de l'aide sociale</i></p> <p>Les bénéficiaires de l'aide sociale dont les compétences de base sont insuffisantes ou qui n'ont pas de qualification professionnelle doivent avoir la possibilité de poursuivre leur formation. La CSIAS, assistée par la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) a ainsi élaboré une campagne de promotion de la formation continue. Dans ce cadre, les services sociaux sont soutenus et accompagnés dans la mise en place d'une structure d'encouragement. Les services sociaux qui ont participé à la première phase du projet ont mis en place des structures permettant de conseiller et d'accompagner de façon ciblée les bénéficiaires de l'aide sociale. Le rapport d'évaluation de la première phase du projet a été publié au début du mois de septembre 2022.</p> <p>La campagne de promotion de la formation continue doit être poursuivie et étendue aux trois niveaux suivants : services sociaux, cantons (directions de</p>	<p>CSIAS : markus.kaufmann@skos.ch ; andrea.beeler@skos.ch</p>	<p>Jusqu'à juin 2024 - Décisions de financement des fondations sollicitées pour la deuxième phase du projet avec les services sociaux</p> <p>Mars 2024 - Première phase du projet avec les services sociaux participant</p> <p>Septembre 2024 probablement - Deuxième phase du projet avec les services sociaux participant</p>



<p>l'instruction publique, aide sociale) et économie. La deuxième phase du projet a débuté en 2023.</p> <p>L'obtention des financements pour la collaboration avec les services sociaux étant fastidieuse, le lancement du projet avec ceux-ci se fera par étapes, dont la première débutera en mars 2024 avec environ dix services sociaux.</p>		
<p>Formation professionnelle 2030 : https://formationprofessionnelle2030.ch/fr/projets-2030</p> <p>Formation professionnelle 2030 est une initiative lancée en commun par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail. Elle vise à anticiper les évolutions du marché du travail et de la société afin d'adapter la formation professionnelle aux futures exigences. Les partenaires impliqués ont pris des mesures dans des domaines tels que l'apprentissage tout au long de la vie, la flexibilisation des offres de formation, l'information ainsi que le conseil et la gouvernance.</p> <p>Projets en lien avec la CII :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Viamia, bilan de la situation professionnelle, évaluation du potentiel et orientation de carrière pour les adultes âgés de plus de 40 ans, viamia : Analyse gratuite de la situation pour les adultes de 40 ans et plus (formationprofessionnelle2030.ch)▪ Prise en compte des acquis : certification professionnelle pour adultes : prise en compte des acquis (formationprofessionnelle2030.ch)▪ Offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes. Offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes (formationprofessionnelle2030.ch)	<p>SEFRI : info@formationprofessionnelle2030.ch (les coordonnées des responsables de projet se trouvent sous la description de chaque projet)</p>	<p><u>Viamia</u> :</p> <p>2020-2024 - Mise en place dans les cantons (financement : 80 % Confédération, 20 % cantons)</p> <p>Dès 2025 - Transfert dans les structures ordinaires des cantons</p>



<p>Pérennisation du préapprentissage d'intégration</p> <p>En août 2018, le programme fédéral « Préapprentissage d'intégration (PAI) » a été lancé en tant que programme pilote sur mandat du Conseil fédéral. Le PAI prépare les réfugiés, les personnes admises à titre provisoire, les personnes originaires de pays de l'UE/AELE et d'États tiers ainsi que les personnes bénéficiant du statut de protection S de manière ciblée et dans une optique pratique à suivre un apprentissage. Lors de la session d'hiver 2021, le Parlement a accepté la motion 21.3964, qui demande de pérenniser le PAI et d'adapter celui-ci si nécessaire. Selon cette motion, il faut en outre prévoir des mesures permettant de mieux atteindre le groupe cible, à travers une première information systématique et des offres de conseil et d'évaluation du potentiel adaptées aux besoins. La pérennisation du PAI et les mesures en amont correspondantes seront mises en œuvre en été 2024. Ces mesures en amont concernent plusieurs partenaires de la CII, à savoir l'intégration, les autorités des migrations, les services de contrôle des habitants et la formation continue et professionnelle. Elles seront appliquées durant la phase de projet 2024-2027.</p> <p>Les informations de base se trouvent à cette adresse : Préapprentissage d'intégration (PAI)</p>	<p>Section intégration, SEM thomas.fuhrimann@sem.ad-min.ch</p>	<p>Dès début 2024 - Mise en œuvre des mesures en amont</p> <p>Dès août 2024 - Mise en œuvre de l'année de formation PAI 'pérennisation'</p>
<p>Autres thèmes</p>		
<p>Plateforme nationale contre la pauvreté : prévention et lutte contre la pauvreté 2019-2024. Lien du projet : http://www.gegenarmut.ch</p> <p><i>Champ d'action « Promotion des chances de formation »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Axe prioritaire « Soutien des jeunes et jeunes adultes vulnérables lors des transitions I et II » : étude « Transition I et II – Soutenir les jeunes et jeunes adultes présentant des problématiques multiples » (publié en D) et guide pratique « Guide de développement des systèmes cantonaux de transition, école – formation – marché du travail (2022) » (publié en D, E et J) 	<p>OFAS, Plateforme nationale contre la pauvreté : gabriela.felder@bsv.admin.ch mirjam.zbinden@bsv.admin.ch</p>	<p>T1 – T2 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux manifestations régionales « Promotion de la qualification des adultes » - Plus d'informations en temps voulu à l'adresse : www.contre-la-pauvreté.ch > Manifestations de la Plateforme nationale contre la pauvreté ▪ Série de présentations en ligne « Participation - expériences du terrain » - Plus d'informations à l'adresse : www.contre-la-pauvreté.ch > Série de présentations



<ul style="list-style-type: none"> ▪ Axe prioritaire : « Promotion des compétences de base et des qualifications professionnelles des adultes défavorisés » : étude « Promotion de la qualification des adultes : atteindre les personnes menacées et touchées par la pauvreté dans leur cadre de vie » (publié en D) manifestations régionales 2024 <p><i>Champ d'action « Intégration sociale et professionnelle »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Axe prioritaire « Participation des personnes touchées par la pauvreté » : étude « Modèle de participation des personnes touchées par la pauvreté » (publié en D). Guide pratique « Et si vous nous donniez la parole - Tenir compte des savoirs d'expérience des personnes concernées (publié en D, E, J) suivi et conseil concernant quatre processus de participation de tiers, rapport sur la structure permanente de participation au niveau national <p><i>Champ d'action « Conditions de vie en général »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Axe prioritaire : Familles menacées et touchées par la pauvreté : étude « Prévention de la pauvreté des familles et lutte contre celle-ci grâce à la concertation et à la coordination dans certains cantons » (publication en été 2024) ▪ Axe prioritaire : Effets de la pandémie sur la pauvreté : rapport « Effets de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté et les inégalités socio-économiques. Inventaire et synthèse des activités de recherche » (en D) et rapport « Analyse de l'enquête COVID-19 du Panel suisse de ménages selon les catégories de revenu » (en F) ▪ Étude « Conseil et protection juridique » publié en D) 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication concernant la proposition d'une structure de participation permanente des personnes ayant été confrontées à la pauvreté : « Comment les personnes ayant été confrontées à la pauvreté peuvent-elles être impliquées et participer durablement à la politique suisse de lutte contre la pauvreté grâce à leur expérience ? Bases et projet d'une structure de participation permanente » <p>T3 - T4 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication étude « Prévention de la pauvreté des familles et lutte grâce à la coordination au sein des cantons » (titre) <p>22 août 2024 - Conférence nationale contre la pauvreté à Berne - Pour plus d'informations : https://www.contre-la-pauvrete.ch/conference2024</p>
<p>Stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers (Programme R)</p> <p>Les personnes qui ont fui leur pays ont souvent des problèmes de gestion du quotidien, de résilience et de charge psychosociale. En fonction de leur vécu et de leur situation personnelle, certaines ne sont pas en mesure de développer</p>	<p>SEM, Division Intégration melanie.schmutz@sem.admin.ch nii-na.tanskanen@sem.admin.ch</p>	<p>Avril 2024 : demande de prolongation des projets par les cantons</p> <p>Automne 2026 : Rapport final d'évaluation</p>



<p>de manière linéaire leur potentiel d'intégration et de bénéficier d'offres visant à acquérir une aptitude à la formation professionnelle ou à l'emploi une fois arrivées en Suisse.</p> <p>Le programme aide les cantons à mettre en place des mesures ad hoc pour les personnes qui ont fui leur pays (réfugiés reconnus, personnes admises à titre provisoire, bénéficiaires du statut de protection S). L'objectif du programme est d'éviter que les personnes se retrouvent isolées socialement, de préserver et de renforcer leurs ressources, d'atténuer la pression psychosociale qui s'exerce sur elles et de leur permettre d'entrer sur le marché du travail.</p> <p>Lien vers le projet : Programme « Stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers » (admin.ch)</p>		<p>Fin de l'année 2026 : Mise en œuvre des projets au plus tard en décembre 2026</p>
--	--	---

Pour obtenir plus d'informations et consulter les publications concernant des projets achevés, voir [Publications | CII Collaboration interinstitutionnelle](#)



Études ou projets intéressants

Titre - Contenu/objectifs	Responsables du projet/contact	Projets prévus en 2024 & jalons posés
<p>Mise en place et lancement d'un « monitoring suisse de la pauvreté » (aux termes de la motion 19.3953 CSEC-E). Le monitoring vise à préparer des bases scientifiques pour le pilotage de mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté et à offrir des possibilités d'instruction.</p> <p>Lien : Monitoring suisse de la pauvreté (admin.ch)</p>	<p>OFAS, domaine Famille, générations et société anna.koukal@bsv.admin.ch</p>	<p>Dès 2023 - Mise en œuvre du projet détaillé</p> <p>Premier rapport de monitoring en 2025</p>
<p>Projets d'accompagnement de la reconnaissance des diplômes</p> <ul style="list-style-type: none">• En 2024, le SEM soutiendra et lancera, avec le concours du SEFRI, plusieurs projets (pilotes) visant à accompagner et à conseiller les migrants lors du processus de reconnaissance de leurs diplômes notamment.<ul style="list-style-type: none">▪ EPER MosaiQ (2024-2026)▪ CRS « spécialistes en soin de longue durée » (2024-2027)▪ Découvrir (2023-2025)▪ Capacity (2023-2025)	<p>Section Intégration, SEM vania.nzeyimana@sem.admin.ch, prosper.dombeles@sem.admin.ch</p>	<p>T2 2024 - Attribution du mandat d'évaluation T3 2024 - Rapports intermédiaires</p>
<p>Étude de fond concernant l'influence des disparités liées au sexe sur l'intégration</p> <p>Durant l'été 2023, le SEM a commandé une étude externe concernant l'influence des disparités liées au sexe sur l'intégration des migrants. Le monitoring des PIC/AIS et les expériences réalisées par les cantons ont révélé que, parmi les migrants et les réfugiés, les femmes sont davantage lésées que les hommes par rapport aux Suisses, et ce dans de nombreux domaines.</p>	<p>Section Intégration, SEM melanie.schmutz@sem.admin.ch</p>	<p>Les résultats de l'étude devraient être publiés fin 2024.</p>



Titre - Contenu/objectifs	Responsables du projet/contact	Projets prévus en 2024 & jalons posés
<p>Dialogue autour de l'aide sociale Dans le contexte du postulat du CIP-CE « Prestations de l'aide sociale octroyées à des ressortissants de pays tiers » (17.3260), le SEM a organisé un dialogue institutionnalisé entre les autorités concernées par les domaines de la migration, de l'aide sociale et de l'intégration. Il est prévu qu'un groupe composé d'experts issus du SEM (présidence), de l'ASM, du CSIC, de la COPMA ainsi que de représentants de la CdC, de la CCDJP et de la CDAS se réunisse une à deux fois par année afin de favoriser le dialogue. Dans le cadre de ce dernier, un projet visant à améliorer la collaboration, la définition des rôles et la communication dans les domaines de l'exécution, de la prévention et de la sortie de l'aide sociale a été lancé. Les membres et partenaires susmentionnés, notamment, sont concernés.</p>	<p>Domaine de direction Immigration et intégration : Martin.hirsbrunner@sem.admin.ch</p>	<p>Le groupe de dialogue « aide sociale » se réunit une à deux fois par année.</p>
<p>Étude sur l'intégration professionnelle des femmes ayant fui l'Ukraine dans le cadre d'un projet de recherche multisitué (INTAKE) Cette étude est réalisée sur mandat du SECO (commanditée par la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage, CS AC) et est co-financée par le SEM. Le projet de recherche multisitué de l'Université de Neuchâtel cherche à examiner certaines questions relatives à l'intégration professionnelle des femmes ayant fui l'Ukraine. En particulier, il analyse les raisons engendrant le faible taux d'inscription ainsi que le taux élevé de désinscription auprès des ORP. Il traite également des obstacles rencontrés lors du placement de personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un statut S, de même que des facteurs de réussite et des meilleures pratiques à adopter.</p>	<p>Amélie Speiser, Analyse du marché du travail et politique sociale, SECO amelie.speiser@seco.admin.ch</p>	<p>Les premières conclusions sont attendues au printemps 2024. Le terme du projet est prévu pour fin 2024.</p>